

**REPUBLIQUE DU NIGER**



**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER  
(MCA-Niger)**

**Pour le compte du :**

**Gouvernement du Niger**

**\*\*\***

**DEMANDE DE COTATIONS**

**IR/Pr/3/Shop/438/22**

---

**ACQUISITION DE QUATRE-VINGT TROIS (83) MOTOS TOUT-TERRAIN AVEC CASQUES  
DE PROTECTION**

**\*\*\***

---

**Janvier 2023**

## Table des Matières

<b>I.</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II.</b>	<b>INVITATION.....</b>	<b>3</b>
<b>III.</b>	<b>CONTENU DU DOSSIER DE COTATION.....</b>	<b>4</b>
<b>IV.</b>	<b>CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION.....</b>	<b>4</b>
<b>V.</b>	<b>DELAI ET LIEU DE LIVRAISON.....</b>	<b>5</b>
<b>VI.</b>	<b>DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>VII.</b>	<b>GARANTIES.....</b>	<b>6</b>
<b>VIII.</b>	<b>EVALUATION DES COTATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>IX.</b>	<b>ATTRIBUTION DU MARCHE.....</b>	<b>6</b>
<b>X.</b>	<b>CONTESTATION DE LA PROCEDURE D'ADJUDICATION.....</b>	<b>7</b>
	<b>ANNEXE A.....</b>	<b>8</b>
	Annexe A1 : Lettre de Soumission de la Cotation.....	9
	Annexe A2 : Bordereau des Prix des Biens.....	10
	Annexe A3 : Calendrier de Livraison des Biens.....	13
	Annexe A4 : Spécifications Techniques des Biens.....	14
	<i>Annexe A5- Formulaire de Certification des Entreprises Publiques.....</i>	<i>16</i>
	<i>Annexe A6 : Modèle de Garantie de l'Offre.....</i>	<i>20</i>
	<b>ANNEXE B : SYSTÈME DE CONTESTATION DE RESULTATS.....</b>	<b>22</b>
	<b>ANNEXE C : BON DE COMMANDE.....</b>	<b>23</b>
	<b>Annexes au Bon de Commande :.....</b>	<b>24</b>
	<b>Annexe 1 : Conditions Particulières du Bon de Commande.....</b>	<b>25</b>
	<b>Annexe 2 : Conditions Générales du Bon de Commande.....</b>	<b>27</b>
	<b>Annexe 3 : Attestation de Régularité Fiscale (ARF) et Coordonnées Bancaires.....</b>	<b>32</b>
	<b>Annexe 4 : Dispositions Complémentaires.....</b>	<b>33</b>
	<b>Annexe 5 : Spécifications Techniques Approuvées.....</b>	<b>34</b>
	<b>Annexe 6 : Modèle de Garantie de Bonne Exécution.....</b>	<b>36</b>

Madame, Monsieur,

**Titre du Marché : ACQUISITION DE QUATRE-VINGT TROIS (83) MOTOS TOUT-TERRAIN AVEC CASQUES DE PROTECTION**

**DC N° IR/Pr/3/Shop/438/22**

## **I. INTRODUCTION**

---

Les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de la Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement de la République du Niger (le « Gouvernement ») ont conclu un programme de coopération en vue d'une assistance au titre du Millennium Challenge Account pour un montant d'environ Quatre Cent Trente Sept Millions de Dollars (USD 437,000,000) (le « Financement MCC ») afin de contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Niger (le « Compact »).

Le Compact comprend deux projets :

- Le **Projet Irrigation et Accès aux Marchés**, dont l'objectif est d'augmenter les revenus d'origine rurale par le biais de l'amélioration de la productivité agricole et de l'augmentation des ventes issues de la modernisation de l'irrigation agricole et des systèmes de gestion des inondations, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
- Le **Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique** dont l'objectif est d'augmenter les revenus des familles dépendant de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes éligibles et sur les axes d'élevage de bétail dans les régions rurales du Niger. Il a aussi pour objectif d'améliorer la productivité des exploitations agricoles et des éleveurs, en favorisant le développement durable des ressources naturelles essentielles à la production, en soutenant la croissance des entreprises agricoles et en augmentant les ventes des marchandises ciblées sur les marchés concernés.

Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account - Niger (« MCA-Niger » ou l'« Entité MCA »), entend utiliser une partie du Financement MCC pour des paiements éligibles en vertu d'un Contrat pour lequel est émis la présente Demande de Cotations.

Cette Demande de Cotations vient compléter l'Avis général du Plan de Passation des marchés (PP19 Amendement 4) qui a été publié sur le site de MCA-Niger, DgMarket, dans la base de données en ligne UN Development Business (« UNDB ») et NigerEmploi le 05 décembre 2022.

## **II. INVITATION**

---

MCA-Niger vous invite à soumettre une Cotation **en Français** pour les Biens répondant aux Spécifications techniques et Calendrier de livraison des Biens contenus dans le présent Dossier de Demande de Cotations. Il s'agit de **l'acquisition de quatre-vingt-trois (83) motos tout terrain avec casques de protection** en un lot unique.

Les soumissionnaires **doivent soumettre uniquement dans un (1) seul fichier en PDF leur Cotation par voie électronique suivant le lien Dropbox ci-après :**

<https://www.dropbox.com/request/Bh7n0my8xSZSyn32jO38>

**Le nom de fichier pour chaque soumissionnaire est : [Nom de la Société] -DC#  
IR/Pr/3/Shop/438/22**

Date limite de remise des Cotations	<b>08 février 2023 à 10 heures 00 minute (heure locale)</b>
Monnaie de la Cotation	<b>Francs CFA ou Dollar US\$</b>
Prix	Les prix indiqués doivent être en <b>Francs CFA ou en Dollar US\$ Hors taxes, hors droit de douane (HT-HD)</b> conformément au statut dont bénéficie le financement de MCA-Niger en République du Niger.
Validité de l'Offre	<b>90 jours</b> à compter de la date limite de dépôt des cotations : <i>Une Offre avec un délai de validité de moins de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des cotations sera rejetée.</i>

### **III. CONTENU DU DOSSIER DE COTATION**

Le Dossier de Demande de Cotations spécifie les Biens faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du Marché. Le dossier comprend les éléments énumérés ci-après :

- (a) Lettre de Soumission de la Cotation ;
- (b) Bordereau des Prix des Biens ;
- (c) Calendrier de Livraison des Biens ;
- (d) Spécifications Techniques des Biens ;
- (e) Formulaire de certification des Entreprises Publiques
- (f) Modèle de garantie de l'offre
- (g) Modalités de Contestation de la procédure d'adjudication ;
- (h) Modèle de Bon de Commande et ses annexes ;
- (i) Dispositions Complémentaires de la MCC.
- (j) Modèle de garantie de bonne exécution

Le Soumissionnaire devra examiner les instructions, et spécifications contenues dans le Dossier de Demande de Cotations.

La Cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en français.

### **IV. CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION**

La Cotation du soumissionnaire doit comprendre :

1. La Lettre de Soumission datée et signée conformément au formulaire joint (en Annexe A) **de prix hors taxes, hors droit de douane** et libellée en **francs CFA ou en Dollar US\$** conformément à l'**Annexe A.1**. Toute Offre non accompagnée de la Lettre de Cotation signée par le représentant ou la personne autorisée par la société **sera déclarée non conforme et rejetée** ;
2. Le Bordereau des Prix daté et signé conformément à l'**Annexe A.2**. Toute Offre non accompagnée du Bordereau des Prix signé par le représentant ou la personne autorisée par la société **sera déclarée non conforme et rejetée** ;

3. Le Calendrier de livraison des Biens daté et signé conformément à l'Annexe A.3 ;
4. Spécifications techniques offertes par le soumissionnaire datées et signées conformément à l'Annexe A.4 ;
5. La copie du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ou *équivalent selon le Pays*, du Numéro d'Identification Fiscal (NIF) ou *équivalent selon le pays* ; Quant à l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) qui concerne seulement le soumissionnaire local, elle sera demandée au soumissionnaire finalement retenu, avant la signature du Bon de Commande ;
6. Le pouvoir habilitant le signataire de l'Offre à engager le soumissionnaire (procuration ou autre forme d'autorisation) s'il est différent des représentants légaux du soumissionnaire inscrit sur le RCCM ou dans les statuts de l'entreprise ;
7. La preuve d'exécution satisfaisante de deux (02) marchés similaires au cours des deux (02) dernières années. On entend par marché similaire, tout marché d'acquisition de motos. Cette preuve d'exécution doit être attestée au moyen d'une copie du marché ou d'un Bon de Commande accompagnée de l'attestation de Bonne Fin, PV de Réception ou du Bordereau de Livraison signé par les deux parties ;
8. Les spécifications techniques adéquates ou toutes informations pertinentes relatives aux motos à acquérir ;
9. Autorisation du Fabricant ou distributeur agréé : **Oui**
10. Une lettre de confirmation signée pour le Service après-vente (SAV)

*A l'exception des éléments décrits au niveau des points 1 et 2, les demandes de clarification ou de complément peuvent être envoyées aux soumissionnaires durant l'évaluation*

## **V. DELAI ET LIEU DE LIVRAISON**

---

Les Biens devront être livrés au siège du MCA-Niger, sis au Boulevard de Mali Béro, en face du Lycée Bosso dans un délai de **quatre-vingt-dix (90) jours**.

Le délai de livraison compte à partir de la réception, par le fournisseur, du Bon de Commande signé par les deux parties, en tenant compte des indications en Annexe 1 de la Demande de Cotations. *Des pénalités de retard sont prévues et les modalités d'application seront indiquées dans le Bon de Commande à signer. Toute Offre avec un délai de livraison de plus que celui qui est proposé dans cette Demande de Cotations sera déclarée non conforme.*

## **VI. DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENTS**

---

Si les Soumissionnaires désirent obtenir des éclaircissements sur la présente Demande de Cotations, ils doivent les notifier à l'Agence de Passation des Marchés du MCA-Niger par écrit, au moins **cinq (05) jours** ouvrables avant la date limite de remise de la Cotation. Les demandes d'éclaircissements doivent être envoyées par courriel à l'adresse ci-après : [AMEEMMCANigerPA@dt-global.com](mailto:AMEEMMCANigerPA@dt-global.com) copie à [procurement@mcaniger.ne](mailto:procurement@mcaniger.ne) avec la mention en Objet du courriel [*Demande de clarification DC N°IR/Pr/3/Shop/438/22 - Acquisition de 83 motos avec casques*].

MCA-Niger répondra aux demandes de clarifications en envoyant un courriel à tous les Fournisseurs au plus tard **trois (03) jours ouvrables** avant la date limite de remise des Cotations.

## VII. GARANTIES

---

- a) **Garantie** : douze (12) mois à compter de la réception provisoire des motos.
- b) **Modalité d'Entretien** : prise en charge de l'entretien dans l'atelier du fournisseur pendant la période de garantie, les frais d'entretien étant à la charge du client. **Le Service Après-Vente (SAV) doit être confirmé par le fournisseur par écrit dans son offre. L'absence d'offre sur le SAV est un motif de rejet de l'offre du soumissionnaire.**
- c) **Garantie de l'Offre** : la garantie de l'offre correspond à **2 000 000 F.CFA**. Aux fins de la soumission électronique, **la version scannée de la Garantie d'offres doit être insérée dans l'offre** et l'exemplaire original doit être déposé en version papier et physique **quarante-huit (48) heures** après la date de soumission, soit le **10 février 2023 à 10 heures, heure locale**. La garantie de l'offre sera restituée au soumissionnaire attributaire à la remise de la Garantie de Bonne Exécution et aux soumissionnaires non-gagnants à l'attribution du Bon de Commande.

L'adresse pour déposer la garantie d'offre est :

**Attention : Agent de Passation des Marchés de MCA - Niger,**  
Avenue Mali Béro Niamey Immeuble MCA – Niger en face du Lycée Bosso – **2<sup>ème</sup> étage.**

**Toute Offre non accompagnée de garantie d'offre sera déclarée non conforme et rejetée.** Le MCA-Niger ne sera pas tenu responsable du retard ou de la perte de la garantie d'offre qui ne sera pas déposée à l'adresse indiquée ci-dessus.

- d) **Garantie de Bonne Exécution** : le montant de la garantie de bonne exécution à soumettre 10 jours après la signature du Bon de Commande par les deux parties est de **5%** du montant contractuel (voir Annexe 7 du formulaire).

## VIII. EVALUATION DES COTATIONS

---

L'évaluation des Cotations se fera en quatre (4) étapes :

- Examen de la Conformité Administrative de l'Offre ;
- Vérification de l'éligibilité des soumissionnaires qualifiés ;
- Examen de la Conformité Technique de l'Offre, selon le système d'appréciation « Conforme / Non conforme » ;
- Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires, suivie de la comparaison des prix des Cotations techniquement conformes si applicable.
- La monnaie qui est utilisée pour l'évaluation et la comparaison des Offres est : **F CFA**. Le taux de conversion utilisé est le taux de vente de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à la date limite de remise des Cotations.

## IX. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

---

Le marché sera attribué au Soumissionnaire dont la Cotation sera jugée conforme aux dispositions de la Demande de Cotations et qui aura proposé le prix le moins disant sous réserve que ce prix soit

jugé raisonnable. Une détermination négative (Prix déraisonnablement élevé ou déraisonnablement bas) constitue une raison pour que l'Offre soit rejetée à la discrétion de MCA Niger.

Avant l'attribution du Marché, MCA-Niger se réserve le droit de conduire une vérification complète de l'éligibilité du potentiel adjudicataire conformément aux dispositions des Directives de la Passation des Marchés de la MCC (« **Directives** ») disponibles sur le site suivant : [www.mcaniger.ne](http://www.mcaniger.ne), ainsi qu'une analyse du caractère raisonnable du prix offert. Le Soumissionnaire ne sera pas autorisé à revoir sa Cotation si elle est jugée non raisonnable.

## **X. CONTESTATION DE LA PROCEDURE D'ADJUDICATION**

---

Le système de contestations des soumissionnaires de MCA-Niger s'applique à tout soumissionnaire qui estime être lésé du fait d'une décision de passation des marchés de MCA-Niger.

Tout soumissionnaire qui prétend avoir subi un préjudice du fait d'une décision de passation des marchés de la part de MCA-Niger, qu'il estime non conforme aux Directives de la Passation des Marchés de MCC ou aux documents du dossier de Demande de Cotations, peut contester la décision conformément aux règles du système de contestation des soumissionnaires publiées sur le site web de MCA-Niger ( [www.mcaniger.ne](http://www.mcaniger.ne)). (Voir les modalités en Annexe B).

Le MCA-Niger se réserve le droit d'annuler la présente Demande de Cotations à toute étape du processus, sans être tenu d'en apporter les justifications ; toute contestation portant sur une telle annulation sera irrecevable.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**M. Mamane M. ANNOU**  
**Directeur Général**  
**MCA-Niger**

## **ANNEXE A**

- 1) Lettre de Soumission de la Cotation
- 2) Bordereau des Prix des Biens
- 3) Calendrier de Livraison des Biens
- 4) Spécifications Techniques des Biens
- 5) Formulaire de Certification d'Entreprise Publique (GOE)
- 6) Modèle de garantie de l'offre



## Annexe A1 : Lettre de Soumission de la Cotation

---

Date :

**Demande de cotations N° IR/Pr/3/Shop/438/22**

**« Acquisition de quatre-vingt-trois (83) motos tout terrain avec casques de protection »**

A l'attention du Directeur Général du MCA-Niger  
S/C de l'Agence de Passation des Marchés  
Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso, 2ème Etage  
Niamey, Niger.

Mesdames et/ou Messieurs,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous accusons ici officiellement réception, nous soussignés, offrons de **fournir les quatre-vingt-trois (83) motos tout terrain avec casques de protection** conformément à la Demande de Cotations et pour la somme de [*prix total de l'Offre en Francs CFA Hors Taxe / Hors Douane en chiffres et en lettres*] ou autres montants énumérés au Bordereau des Prix ci-joint et qui fait partie de la présente Cotation.

Nous nous engageons, si notre Cotation est acceptée, à livrer les Biens selon les dispositions précisées dans le Calendrier de livraison des Biens.

Nous nous engageons sur les termes de cette Cotation pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; la Cotation continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un Bon de Commande en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente Cotation complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un Bon de Commande nous obligeant réciproquement.

(Date)

Nom et Prénom : <sup>(1)</sup> \_\_\_\_\_

[Signature]

[Titre]

Dûment autorisé à signer une Offre pour et au nom de : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail et N° de téléphone : \_\_\_\_\_

(1) Inscrit sur le RCCM ou dans les statuts de l'entreprise. S'il est différent des représentants légaux, procuration ou autre forme d'autorisation

## Annexe A2 : Bordereau des Prix des Biens

**Demande de Cotations N° IR/Pr/3/Shop/438/22**

**Titre du Marché : ACQUISITION DE QUATRE-VINGT TROIS (83) MOTOS TOUT-TERRAIN AVEC CASQUES DE PROTECTION**

Référence	Description des Biens ( <i>ajouter Services connexes si applicable</i> )	Quantité	Garanties du matériel ( <i>le cas échéant</i> )	Prix unitaire (Hors Taxe / Hors Douane) <b>A remplir par le Soumissionnaire</b>	Prix total (Hors Taxe / Hors Douane) <b>A remplir par le Soumissionnaire</b>	Garanties du matériel ( <i>le cas échéant</i> ) <b>A remplir par le Soumissionnaire</b>
1	Motos tout-terrain livrées avec :	<b>83</b>	<b>Douze (12) mois</b>			
	Casque Intégral pour adulte moto-cross tout-terrain, Norme	<b>83</b>				
	Casque pour adulte moto-cross tout-terrain et route	<b>83</b>				

**Total en lettres : ..... francs CFA ou en Dollar US\$ Hors Taxe / Hors Douane.**

1. Les coûts proposés sont **hors TVA et toutes autres taxes applicables**.
2. La devise utilisée est **le Franc CFA ou Dollar US\$**.
3. Nous signerons le Bon de Commande émis par MCA-Niger dans un délai maximum de **trois (03) jours à compter de sa réception**.
4. Nos prix mentionnés ci-dessus comprennent **tous les frais nécessaires à l'exécution** du marché conformément aux spécifications techniques et autres exigences de cette Demande de Cotations.
5. Notre Offre est valide pour **une période de 90 jours à compter de la date limite de dépôt des Offres**.
6. "Jour" s'entend "Jour calendaire" et une semaine comprend 7 jours.

**Date :**

**Signature du personnel habilité à représenter le Soumissionnaire :**

## ***2.1 Listes et Prix Unitaires des Pièces de Rechanges Courantes pour les Motos***

(Le prix total de ces produits sera ajouté au prix total de l'Offre aux fins d'évaluation et ne sera pas inclus dans le montant du marché mais considéré lors d'une éventuelle commande)

<b>N° d'ordre</b>	<b>Liste des pièces de rechanges d'usures habituelles</b>	<b>UM</b>	<b>Prix unitaire total Hors TVA</b>
<b>1</b>	Câble de frein avant	Pièce	
<b>2</b>	Câble de compteur	Pièce	
<b>3</b>	Câble de gaz	Pièce	
<b>4</b>	Levier de frein avant	Pièce	
<b>5</b>	Levier de vitesse	Pièce	
<b>6</b>	Levier de frein arrière	Pièce	
<b>7</b>	Poignée gauche	Pièce	
<b>8</b>	Poignée droite	Pièce	
<b>9</b>	Pignon avant	Pièce	
<b>10</b>	Pignon arrière	Pièce	
<b>11</b>	Compteur	Pièce	
<b>12</b>	Feux clignotant AVD	Pièce	
<b>13</b>	Feux clignotant AVG	Pièce	
<b>14</b>	Feux clignotant ARD	Pièce	
<b>15</b>	Feux clignotant ARG	Pièce	
<b>16</b>	Filtre à air	Pièce	
<b>17</b>	Piston	Pièce	
<b>18</b>	Segment	Pièce	
<b>19</b>	Transmission	Pièce	
<b>20</b>	CDI	Pièce	
<b>21</b>	Relai de clignotant	Pièce	
<b>22</b>	Ampoule Phare	Pièce	
<b>23</b>	Ampoule feux rouge	Pièce	
<b>24</b>	Pneu avant	Pièce	
<b>25</b>	Pneu arrière	Pièce	

<b>N° d'ordre</b>	<b>Liste des pièces de rechanges d'usures habituelles</b>	<b>UM</b>	<b>Prix unitaire total Hors TVA</b>
<b>26</b>	Moteur complet	Pièce	
<b>27</b>	Jante	Pièce	
<b>28</b>	Fourche	Pièce	
<b>29</b>	Cylindre	Pièce	
<b>30</b>	Bougie	Pièce	
<b>31</b>	Batterie	Pièce	
<b>32</b>	Réservoir	Pièce	
<b>33</b>	Amortisseur	Pièce	
<b>34</b>	Carburateur	Pièce	
<b>Prix unitaire de main d'œuvre pour chaque intervention</b>			

## Annexe A3 : Calendrier de Livraison des Biens

---

**Demande de Cotations No : IR/Pr/3/Shop/438/22**

**Titre du Marché : ACQUISITION DE QUATRE-VINGT TROIS (83) MOTOS TOUT-TERRAIN AVEC CASQUES DE PROTECTION**

<b>Référence</b>	<b>Description</b>	<b>*Date (s) de livraison des Biens proposés</b>	<b>Lieu où les Biens doivent être livrés</b>	<b>*Délai de livraison des Biens proposées</b> <b>A remplir par le Soumissionnaire</b>	<b>Lieu où les Biens seront livrés</b> <b>A remplir par le Soumissionnaire</b>
2	Quatre-vingt-trois motos tout-terrain avec casques de protection	<b>Quatre-vingt-dix (90) jours</b>	Au siège de MCA-Niger		

« Jour » s'entend « Jour calendaire » et une semaine comprend 7 jours.

**Date :**

**Nom, Titre et Signature de la personne habilitée à représenter le fournisseur :**

## Annexe A4 : Spécifications Techniques des Biens

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES OFFERTES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (A remplir obligatoirement ligne par ligne)
<b>Yamaha DT 125 ou équivalent</b>	<b>Marque et Modèle :</b>
Type Monocylindre, entre 2 et 4 temps	
Cylindrée (alésage x course) : 125 cm <sup>3</sup>	
Carburant : ESSENCE	
Refroidissement : Air	
Taux de compression : entre 6,2 : 1 et 7,2 : 1	
Puissance : supérieur à 9 ch @ 6.000/7000 tr/min	
Couple : 1 à 1,55 kg-m @ 5.500-6.500 tr/min	
Démarrage : Kick	
Lubrification : Autolube	
Allumage : CDI ou ECU	
Capacité du réservoir : supérieur à 8 litres	
Transmission : 5 à 6 vitesses	
<b>CHASSIS</b>	
Cadre : Double berceau acier	
Longueur : entre 1770 et 2180 mm Largeur : entre 757 et 950 mm Hauteur : entre 885 et 1665 mm	
Empattement : sup ou égal 1.340 mm	
Hauteur de selle : 74 à 84 cm // Nombre de places : 2 places	
Garde au sol : sup ou égal 250 mm	
Poids à sec : 98 à 104 kg	
Suspension av. : Fourche télescopique	
Suspension ar. : Bras oscillant (Monocross)	
Freins av. / ar. : Tambour / Tambour	

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DEMANDEES	SPECIFICATIONS TECHNIQUES OFFERTES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (A remplir obligatoirement ligne par ligne)
Pneus av : 2,75-21-4PR	
Pneus ar. : 4,10-18-4PR	
Casque Intégral pour adulte moto-cross tout-terrain, Norme	
Casque pour adulte moto-cross tout-terrain et route	
Douze (12) mois après la réception des motos tout terrain	

**Date :**                      **Signature de la personne dument habilitée à représenter le Fournisseur :**

## **Annexe A5- Formulaire de Certification des Entreprises Publiques**

### **FORMULAIRE DE CERTIFICATION D'ENTREPRISE PUBLIQUE**

Les Entreprises publiques ne sont pas admissibles pour obtenir des marchés financés par le MCC. Par conséquent, les Entreprises publiques (i) ne peuvent pas être des parties à un quelconque contrat financé par le MCC pour la fourniture de biens, de travaux ou de services par le biais d'un processus concurrentiel d'adjudication, d'un appel d'offres limité, d'un contrat de gré à gré ou de sélection d'une source unique ; et (ii) ne peuvent pas être pré-qualifiées ou présélectionnées pour un quelconque contrat financé par le MCC et devant être octroyé par l'une de ces méthodes.

Cette interdiction ne s'applique pas aux Travaux en régie effectués par des entités appartenant au gouvernement du pays du Maître de l'ouvrage ou aux établissements d'enseignement et centres de recherches du secteur public ainsi qu'aux entités statistiques ou cartographiques, ou aux autres entités techniques, du secteur public qui n'ont pas été formées principalement dans un but commercial, ou pour lesquels une exception est accordée par le MCC conformément à la Partie 7 des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme de le MCC. Vous pouvez consulter l'intégralité de cette politique sur la page des Directives relatives à la passation des marchés du Compact sur le site Internet du MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)). Dans le cadre de la vérification de l'admissibilité pour ce marché, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d'indiquer le statut de votre entité.

Aux fins de ce formulaire, le terme « Gouvernement » désigne un ou plusieurs gouvernements, y compris toute agence, administration, subdivision ou autre service de l'État à un niveau quelconque dans un pays ou une région.

### **CERTIFICATION**

Dénomination sociale du Soumissionnaire :

---

Dénomination sociale du Soumissionnaire dans la langue et l'écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

---

Adresse du siège social ou de l'établissement principal du Soumissionnaire :

---

---

Nom complet de trois (3) dirigeants du Soumissionnaire (pour tout Soumissionnaire qui est une entité) :

---

---

---

Dénomination sociale de l'entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant ; indiquez si le Soumissionnaire n'a pas d'entité-mère) :

---

Dénomination sociale de l'entité-mère ou des entités-mères du dans la langue et l'écriture du Pays de constitution (si elle est différente de ce qui est indiqué ci-dessus) :

---



Adresse(s) du siège social ou de l'établissement principal de l'entité-mère ou des entités-mères du Soumissionnaire (le cas échéant) :

1) Un État détient-il une majorité ou une participation de contrôle (que ce soit sur la base de la valeur ou des droits de vote) dans votre capital ou une autre participation lui procurant des droits de propriété (que ce soit directement ou indirectement, et que ce soit par le biais de fiduciaires, d'agents ou d'autres moyens) ?

Oui ? Non ?

2) Si votre réponse à la question 1 était oui, quel type d'entité contrôlé par le gouvernement êtes-vous :

- a. Établissement d'enseignement Oui ? Non ?
- b. Centre de recherche Oui? Non ?
- c. Entité statistique Oui ? Non ?
- d. Entité cartographique Oui ? Non ?
- e. Autre entité technique n'étant pas constituée essentiellement à des fins commerciales Oui ? Non ?

3) Quelle que soit votre réponse à la question 1, veuillez répondre à la question suivante :

- a. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d'assistance (financière ou autre) d'un gouvernement ? Oui ? Non ?

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_

- b. Un gouvernement vous a-t-il accordé des droits ou privilèges juridiques ou économiques spéciaux ou exclusifs pouvant affecter la compétitivité de vos biens, travaux ou services, ou influencer par ailleurs vos décisions commerciales ? Oui ? Non ?

Si oui, décrivez : \_\_\_\_\_

c. Un gouvernement peut-il imposer ou ordonner l'une des actions suivantes à votre égard :

- i. Toute réorganisation, fusion ou dissolution de votre entité, ou la formation ou l'acquisition de toute filiale ou autre affiliée par votre entité ? Oui ? Non ?
- ii. la vente, la location, l'hypothèque, le nantissement ou la cession par ailleurs de vos principaux actifs, tangibles ou intangibles, que ce soit ou non dans le cadre habituel des affaires ? Oui ? Non ?
- iii. L'interruption, la réinstallation ou l'altération substantielle de la production, de l'exploitation ou d'autres activités importantes de vos affaires ? Oui ? Non ?
- iv. Votre exécution, résiliation ou non-exécution de contrats importants ? Oui ? Non ?
- v. La nomination ou le congédiement de vos managers, directeurs, cadres supérieurs ou autres dirigeants, ou la participation par ailleurs à la direction ou au contrôle de vos affaires ? Oui ? Non ?

4) Avez-vous jamais appartenu à l'État ou été contrôlé par l'État ? Oui ? Non ?

5) Si votre réponse à la question 4 était oui, veuillez répondre aux questions suivantes :

a. Pendant combien de temps avez-vous appartenu à l'État ?

\_\_\_\_\_

b. Quand votre entité a-t-elle été privatisée ?

\_\_\_\_\_

c. Recevez-vous des subventions ou paiements (y compris toute forme de crédit à titre de subvention) ou toute autre forme d'assistance (financière ou autre) d'un gouvernement ?  
Oui? Non ?

Si oui, décrivez :

\_\_\_\_\_

d. Même s'il ne détient pas la majorité du capital de votre entité ou ne la contrôle pas, un gouvernement continue-t-il à détenir une participation ou un pouvoir de prise de décisions dans votre entité ou dans vos affaires ?  
Oui ? Non ?

Si oui, décrivez :

\_\_\_\_\_

e. Payez-vous de l'argent à un État en dehors d'impôts ou de taxes dans le cadre ordinaire de vos affaires à des niveaux et pourcentages équivalents à d'autres entreprises n'appartenant pas à l'État dans votre pays qui sont engagées dans le même secteur d'activité ? Oui ? Non ?

Si oui, décrivez :

\_\_\_\_\_

Les participants doivent noter les points suivants :

1. Avant d'annoncer le nom du consultant ou du soumissionnaire gagnant, ou toute liste de Soumissionnaires pré-qualifiés ou présélectionnés pour ce marché, l'entité MCA discutera de l'admissibilité de ce(s) consultant(s) ou de ce(s) Soumissionnaire(s) avec le MCC. Le MCC entretiendra une base de données (en interne, par le biais de services d'abonnement ou des deux façons) des Entreprises publiques connues, et chaque soumissionnaire ou consultant gagnant ou pré-qualifié/présélectionné concerné par la présente disposition sera comparé à la base de données et fera l'objet de recherches complémentaires selon ce que le MCC pourra juger nécessaire au vu des circonstances.
2. Toute déclaration inexacte par une entité soumettant une Offre pour ce marché pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et de toutes autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l'élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.
3. Toute entité qui aura été jugée par le MCC comme s'étant constituée toute seule, comme ayant sous-traité une partie quelconque de son contrat financé par le MCC ou comme s'étant associée par ailleurs avec une autre entité dans le but, ou en ayant l'effet potentiel ou réel, d'éviter ou de contourner par ailleurs les dispositions des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC pourra être considérée par ailleurs comme une Entreprise publique à toutes fins utiles en liaison avec ces Directives.
4. Toute accusation digne de foi selon laquelle une entité soumettant une Offre en réponse à cet appel d'offres serait une Entreprise publique n'étant pas autorisée à soumettre une offre conformément aux Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC fera l'objet d'un examen dans le cadre de la procédure de contestation des Soumissionnaires conformément à ces Directives et portée à l'attention de l'instance de recours pour la contestation des Soumissionnaires de l'Entité MCA.

Je certifie par les présentes que les informations fournies ci-dessus sont exactes et correctes à tous égards, et je comprends que toute fausse déclaration, déclaration erronée substantielle ou non-

communication d'informations demandées dans le présent certificat pourra être considérée comme une « pratique frauduleuse » aux fins des Directives relatives à la Passation des marchés du Programme du MCC et d'autres politiques ou directives applicables du MCC, y compris la Politique du MCC sur la prévention, la détection et l'élimination des fraudes et de la corruption dans les activités du MCC.

Signature autorisée : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du signataire (en caractères d'imprimerie) :

\_\_\_\_\_

**Note : Tout soumissionnaire quel que soit son statut doit fournir le document rempli et signé.**

## **Annexe A6 : Modèle de Garantie de l'Offre**

**Banque :** [Nom de la banque et adresse de l'agence ou de la succursale qui délivre la Garantie]

**Bénéficiaire :** [Nom et Adresse du Maître d'ouvrage]

**Date :** \_\_\_\_\_

**GARANTIE D'OFFRE N° :** \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que [insérer le nom du Soumissionnaire] (ci-après dénommé « le Soumissionnaire ») vous a soumis son Offre datée (ci-après dénommée « l'Offre ») pour l'exécution de **l'acquisition de quatre-vingt-trois (83) motos tout terrain avec casques de protection** en réponse à la Demande de Cotations N° **IR/Pr/3/Shop/438/22**.

Par ailleurs, nous comprenons que, selon vos conditions, les Offres doivent être accompagnées par une Garantie d'offre.

À la demande du Soumissionnaire, nous [insérer le nom de la Banque] nous engageons irrévocablement à vous payer une somme ou des sommes ne dépassant pas au total un montant de [insérer le montant en chiffres] ([insérer le montant en lettres]) dès que nous aurons reçu votre première demande écrite accompagnée par une déclaration écrite indiquant que le Soumissionnaire a manqué à son ou ses obligations : selon les conditions relatives aux Offres, notamment :

a) s'il retire l'Offre après la date limite de soumission des Offres, mais pendant la période de validité de l'Offre qu'il a indiquée dans sa Lettre de soumission ; ou

b) si, après avoir été avisé de l'acceptation de son Offre par le Maître d'ouvrage pendant la période de validité de l'Offre, i) ne signe pas ou refuse de signer le Bon de Commande, ou ii) ne fournit pas la Garantie de bonne exécution dans le délai à lui imparti.

Cette garantie expirera : si le Bon de Commande (Contrat) est attribué au Soumissionnaire, lorsque nous recevons une copie du Bon de Commande (Contrat) signé par le Soumissionnaire et de la garantie de bonne exécution émise en votre nom, selon les instructions du Soumissionnaire ; ou b) si le Bon de Commande (Contrat) n'est pas attribué au Soumissionnaire, à la première des deux dates suivantes : i) lorsque nous recevons copie de votre notification au Soumissionnaire du nom du soumissionnaire retenu et de la signature du Bon de Commande (Contrat) et de la fourniture de la garantie de bonne exécution par ce dernier ; ou ii) vingt-huit (28) jours suivant l'expiration de la période de validité de l'Offre du Soumissionnaire.

Par conséquent, toute demande de paiement en vertu de la présente garantie doit être reçue par nos services à cette date au plus tard.

**[La banque émettrice doit supprimer les mentions inutiles].** Nous confirmons que [nous sommes une institution financière dûment autorisée à fournir cette garantie dans le pays du Maître d'ouvrage] [OU] [nous sommes une institution financière située en dehors du pays du Maître d'ouvrage, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays du Maître d'ouvrage qui assurera l'exécution de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [indiquez le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].

Cette Garantie est soumise aux Règles uniformes relatives aux garanties, Publication 758 de la Chambre de commerce internationale, Révision de 2010, sauf disposition contraire pouvant être indiquée ci-dessus.

---

\_\_\_\_\_  
[Signature(s)]

**Annexe A7 : Lettre de Service Après-Vente (SAV)**

## **ANNEXE B : SYSTEME DE CONTESTATION DE RESULTATS**

Les soumissionnaires peuvent accéder à ce document en activant le lien ci-après :

[Procédures de Recours \(BID Challenge\) > Millennium Challenge Account - Niger \(MCA-Niger\) \(mcaniger.ne\)](#)

## ANNEXE C : BON DE COMMANDE

### REPUBLIQUE DU NIGER



### BON DE COMMANDE

IR/Pr/3/G. \_\_\_\_\_/23

BON DE COMMANDE		Date :		
Bénéficiaire : <b>MCA-Niger</b> <i>Boulevard Mali Béro, Face Lycée Bosso, Commune I BP 738 Niamey-Niger</i>		Motos tout terrain avec casques de protection		
<b>Fournisseur :</b>				
Adresse :		Tél :	N° RCCM :NI-NIA-..... NIF : .....	
<b>COMMANDE</b>				
Item	Description des Biens	Quantité	Prix unitaire HT et HD (en FCFA)	Prix total HT et HD (en FCFA)
1	Moto cross livrée avec :	83		
	Casque Intégral pour adulte moto-cross tout-terrain, Norme	83		
	Casque pour adulte moto-cross tout-terrain et route	83		
<b>MONTANT TOTAL HT/HD</b>				

Voir Spécifications techniques en Annexe 5.

### **Annexes au Bon de Commande :**

- Annexe 1 : Conditions Particulières du Bon de Commande
- Annexe 2 : Conditions Générales du Bon de Commande
- Annexe 3 : Attestation de Régularité Fiscale (ARF) et Coordonnées Bancaires
- Annexe 4 : Dispositions Complémentaires
- Annexe 5 : Spécifications Techniques et photos
- Annexe 6 : Bordereau de Prix du Fournisseur
- Annexe 7 : Modèle de garantie de bonne exécution
- Annexe 8 : Lettre de Service Après-Vente (SAV)



## Annexe 1 : Conditions Particulières du Bon de Commande

Le numéro d'immatriculation à la TVA et le nom du titulaire du compte, le numéro de compte (IBAN), le nom de la banque, la succursale de la banque et le code SWIFT doivent figurer dans la facture. La (les) facture (s) DOIT (DOIVENT) être présentée (s) ou envoyée(s) par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de: **GFA CONSULTING GROUP and CHARLES KENDALL & PARTNERS – Fiscal Agent - MCA-Niger**  
**Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso,**  
**4ème Etage, Niamey-Niger**

- ✓ CG 2. Point focal du Fournisseur : [Nom, prénoms et titre]
- ✓ CG 6. Lieu et délai de livraison : Les motos seront livrées au MCA-Niger, sis au Boulevard Mali Béro, en face du Lycée Bosso dans un délai de quatre-vingt-dix (**90**) **jours calendaires**, à partir de la réception, par le fournisseur, du Bon de Commande signé par les deux parties.
- ✓ CG 7 : Garanties
  - **Garantie** : la période de garantie est de **12 mois** à compter de la réception provisoire.
  - **Modalité d'Entretien** : prise en charge de l'entretien des motos dans l'atelier du fournisseur au moins pendant la période de garantie suivant la lettre de **Service Après-Vente (SAV)** jointe en Annexe. Les frais d'entretien étant à la charge du client.
  - **Garantie de Bonne Exécution** : le montant de la garantie de bonne exécution est de **5%** du montant contractuel. Si l'institution d'émission de la garantie d'exécution est étrangère, elle devra avoir une institution financière correspondante située au Niger permettant d'appeler la garantie. Dans ce cas, la garantie d'exécution doit être certifiée par l'institution financière correspondante située au Niger.  
  
Cette garantie sera libérée dans le délai de 21 jours suivant la réception provisoire.
- ✓ CG 8. Prix, facture et conditions de paiements : .....
  - (a) Le présent Bon de Commande est autorisé par le MCA-Niger pour un montant total hors taxes/hors Douane de : ..... (*.....*) **Francs CFA ou USD**
  - (b) La facture sera envoyée par le Fournisseur à l'adresse cité ci-dessus.
  - (c) Conditions de paiement :
    - 95% du montant du Bon de Commande dans un délai de 30 jours suivant la réception provisoire et acceptation de la facture par MCA-Niger ;
    - 5% du montant du Bon de Commande dans les vingt-huit (28) jours après la réception définitive. Le titulaire du marché peut toutefois, après la réception provisoire soumettre une garantie bancaire en remplacement de la retenue de garantie correspondant au 5% du montant du bon de Commande.
    - Pénalités de retard dans la livraison des équipements : Une pénalité de 0,5% du montant du Bon de Commande sera appliquée pour chaque semaine de retard constaté. Le montant maximum des pénalités de retard sera de dix pour cent (10%) du montant total du Bon de Commande.

- Toutefois, MCA-Niger se réserve le droit de résilier le Bon Commande en cas de retard et avant que le plafond sus indiqué ne soit atteint.

✓ CG 9. Enregistrement :

Conformément aux dispositions de l'Accord Compact et de l'Accord de Mise en Œuvre, le Prestataire doit soumettre pour enregistrement son Contrat « Bon de Commande » à l'administration fiscale, accompagné d'une copie des Accords Compact et d'une certification par le MCA-Niger que les biens, services ou travaux seront fournis en vertu de l'Accord de financement MCC et font partie des activités du programme Compact. Ces documents présentés, l'administration fiscale estampillera et/ou enregistrera le Contrat sans frais et sans application de toutes les taxes en vigueur en la matière. Le Prestataire prendra attache avec la Direction Administrative et Financière du MCA-Niger pour toutes difficultés y relatives.

Les Conditions Particulières, Dispositions Complémentaires, Conditions Générales et les Annexes font partie intégrante du Bon de Commande.

**Pour le MCA – Niger**

**Au nom de l'Entreprise**

**Mamane M. ANNOU  
Directeur Général**

**Titre :**

## **Annexe 2 : Conditions Générales du Bon de Commande**

### **1. Généralités**

Les présentes Conditions générales (CG) s'appliquent à tous les achats de biens, services et travaux pour une valeur inférieure ou égale à 200.000\$. En signant le Bon de Commande (BC), le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur atteste avoir lu et approuvé les présentes CG sans aucune réserve. En cas de conflit entre les dispositions particulières portées sur le BC et celles des présentes CG, les dispositions particulières suscitées prévalent.

### **2. Correspondances et point focal**

Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur doit désigner un point focal qui assurera l'interface avec le MCA-Niger jusqu'à l'expiration des engagements du prestataire. Par ailleurs, toutes les correspondances relatives à la Commande concernée doivent porter les références du BC.

### **3. Exécution**

Pour certaines livraisons, MCA-Niger peut à sa seule discrétion solliciter une expertise extérieure afin de s'assurer de la conformité du matériel livré aux spécificités de la commande.

### **4. Sous-traitants**

Le recours à la sous-traitance est interdit, sauf accord écrit préalable de MCA-Niger. Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur doit imposer aux sous-traitants toutes les obligations qu'il a lui-même contractées à l'égard de MCA-Niger et s'assurer que lesdites obligations soient respectées.

### **5. Expédition**

**5.1.** Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur doit livrer selon les moyens et au lieu de livraison indiqué sur le BC.

**5.2.** Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur est tenu de fournir à MCA-Niger suffisamment longtemps avant la livraison toutes les informations, telles que fiches de sécurité, fiches techniques, mode d'emploi, etc. le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur doit mettre à la disposition de MCA-Niger, en temps voulu, de sa propre initiative et sans facturation, toutes les informations dont MCA-Niger a besoin pour mettre en place, exploiter, maintenir en état ou réparer l'objet de la livraison, y compris les dessins et tout autre document.

**5.3** S'il est fait appel à des sous-traitants, ceux-ci doivent indiquer le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur comme leur donneur d'ordre dans toute correspondance.

### **6. Date de livraison, retard de livraison**

**6.1** La date de livraison contractuelle est contraignante et s'entend pour une réception au lieu de livraison et de la prestation convenue. Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur est tenu d'informer MCA-Niger immédiatement par écrit de toute circonstance survenant ou prévisible entraînant l'impossibilité de respecter la date de livraison.

**6.2** En cas de retard de livraison, MCA-Niger est en droit d'appliquer sur le paiement du Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur une pénalité de 0,5 à 1% du montant de la commande par semaine, et au maximum 10 % du montant du Contrat. MCA-Niger peut à sa seule discrétion annuler le BC en question à tout moment, avant le maximum de la pénalité.

### **7. Preuves de livraison, réception et garantie**

Les documents de livraison valides sont ceux signés par les deux parties à travers leurs points focaux.

Une retenue de garantie de 5% peut être prélevée au paiement final selon la nature de la commande. Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur peut la remplacer par une caution bancaire remplissant les

exigences prescrites par le MCA-Niger ; il est bien entendu que le MCA-Niger se réserve le droit de refuser le remplacement d'une garantie par une caution bancaire, sans avoir à motiver ce refus.

### **Inspections et tests**

Les inspections et les tests en vue de la réception des Biens se feront par des essais de mise en marche par toute personne autorisée par MCA-Niger.

### **8. Prix, factures et conditions de paiement**

Les prix, modalités de facturation et conditions de paiement sont précisés dans le BC concerné.

Le montant du marché sera payé après livraison de Biens et exécution des Services connexes (le cas échéant).

Le paiement sera réalisé par transfert bancaire au compte du Fournisseur dans un délai maximum de 30 jours à partir de la réception de la facture validée par MCA Niger.

Si le Fournisseur ne livre pas l'une quelconque ou l'ensemble des Biens ou ne rend pas les Services connexes prévus dans les délais spécifiés dans le Marché, MCA-Niger, sans préjudice des autres recours qu'il détient au titre du Marché, pourra déduire du prix du Marché, à titre de pénalités, 1 % par jour de retard du Prix du Marché associé à la tranche à livrer.

Le montant maximum des pénalités de retard est plafonné à 10% du Prix visé.

### **9. Impôts**

Sauf si expressément exempté conformément au Compact, le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur (y compris ses associés, le cas échéant), ses sous-traitants et leur personnel respectif sont soumis à certains Impôts (comme prévu au Compact) en vertu de la législation fiscale (actuelle ou future). Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur (y compris ses associés, le cas échéant), ses sous-traitants et leur personnel respectif doivent payer ces Impôts. Dans le cas où des Impôts sont imposés au Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur, à ses associés, sous-traitants ou à leur personnel respectif, le Prix du Contrat ne peut être ajusté pour prendre en compte de tels Impôts. Le MCA Niger n'est en aucun cas, responsable du paiement ou de la compensation des impôts à un Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur, ses associés, sous-traitants ou à leur personnel respectif.

### **10. Validité du Bon de Commande :**

#### **10.1. Fournitures et Biens/travaux avec garantie :**

Quarante-cinq (45) jours après l'expiration du délai de garantie

#### **10.2. Fournitures et Biens sans garantie : Non Applicable**

Jusqu'à la fin du troisième (3ème) mois suivant la livraison totale des fournitures et acceptation de la facture par MCA-Niger

### **11. Droits légaux découlant d'un défaut**

**11.1** Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur garantie MCA-Niger contre tous vices cachés liés aux biens livrés. Sauf convention contraire, le bien doit être conforme aux règles de l'art et répondre aux exigences légales et réglementaires applicables. L'approbation d'un bien lors de la réception n'exonère pas le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur de son obligation de garantir les vices cachés liés au bien en question.

**11.2** Si la livraison présente des défauts, MCA-Niger est fondé à exiger son remplacement pur et simple, ou alors la résiliation du BC et le remboursement des sommes perçues par le

Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur, sans préjudice des dommages intérêts qui peuvent en découler.

## **12. Assurances**

**12.1** Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile conforme aux standards de la branche, offrant une garantie minimale équivalente au montant du BC en question et valide pour la durée de la relation contractuelle, y compris la période de garantie, et en apporter la preuve sur demande de MCA-Niger.

## **13. Accès au site de Livraison**

Pour l'accès au site de livraison, le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur doit suivre les instructions du personnel de MCA-Niger, compétent en la matière.

## **14. Confidentialité**

Sauf avec le consentement écrit préalable du MCA-Niger, ou conformément aux exigences de la Législation applicable, le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur et son Personnel ne doivent pas (et doivent faire en sorte que les Sous-traitant et leur Personnel s'abstienne) à un moment quelconque de communiquer à toute personne ou entité des informations confidentielles obtenues dans le cadre de l'exécution du BC concerné.

Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur et son Personnel ne doivent pas (et doivent faire en sorte que les Sous-consultants et leur Personnel s'abstiennent de), sans le consentement écrit préalable du MCA-Niger, utiliser tout document ou information en rapport avec le BC concerné, sauf aux fins de son exécution.

Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur est tenu de respecter la confidentialité des informations, connaissances et documents qu'il a obtenus et de ne pas les rendre accessibles à des tiers et de les utiliser exclusivement aux fins de la commande concernée.

## **15. Interdiction de cession**

Sauf convention écrite contraire, toute cession de ce Bon de Commande est interdite.

## **16. Juridiction compétente et droit applicable**

**16.1.** Les présentes sont soumises au textes et lois en vigueur sur le territoire Nigérien.

Tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du présent Contrat sera réglé à l'amiable.

En cas de non-conciliation, le litige sera réglé exclusivement par voie d'arbitrage et sera de ce fait soumis par la partie la plus diligente au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en accord avec les dispositions suivantes :

**16.2. Règles de procédure.** Exception faite de ce qui est précisé aux présentes, les procédures arbitrales sont menées conformément aux règles de procédure d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

**16.3. Sélection des arbitres.** Chaque litige soumis à arbitrage par une Partie sera entendu par un arbitre unique. Les parties nomment un arbitre unique pour être confirmé par le Centre. A défaut d'accord sur l'identité de cet arbitre unique dans les quinze (15) jours à compter de la notification de la demande d'arbitrage à l'autre Partie, ou dans tout autre délai accordé par le Centre, l'arbitre unique est nommé par le Centre.

**16.4. Arbitres remplaçants.** Si pour une quelconque raison l'arbitre n'est pas en mesure de remplir sa fonction, un remplaçant est nommé conformément aux dispositions du règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

**16.5. Qualification des arbitres.** L'arbitre unique doit être un expert en droit ou technique internationalement et/ou nationalement reconnu avec une vaste expérience en lien avec la question en litige.

**16.6. Coûts.** En cas de survenance d'un litige, l'allocation des coûts associés aux efforts de règlement avant arbitrage ou en lien avec l'arbitrage est déterminé conformément aux dispositions du règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

**16.7. Divers.** Dans toute procédure d'arbitrage en vertu du présent Contrat :

- (i) les procédures se tiennent, sauf accord des Parties, en français, et
- (ii) le français est la langue officielle à tous égards.

**16.8. Décision arbitrale.** Les parties conviennent que, la décision de l'arbitre unique lie les parties conformément aux dispositions du règlement d'arbitrage du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Niamey (CMAN) en vigueur à la date du présent Contrat.

**16.9. Droit d'observation du MCC.** Le MCC a le droit d'assister en tant qu'observateur à toute procédure d'arbitrage relative au présent Contrat, à sa seule discrétion, mais pas l'obligation de participer à une procédure d'arbitrage quelconque. Que le MCC soit ou non observateur à tout arbitrage relatif au présent Contrat, les Parties doivent fournir au MCC des transcriptions écrites en anglais de toute procédure ou audience d'arbitrage et une copie de la sentence motivée dans les dix (10) jours suivant a) chaque procédure ou audience ou b) la date à laquelle une telle sentence est rendue. Le MCC peut faire valoir ses droits en vertu du présent Contrat dans le cadre d'un arbitrage mené conformément à la présente disposition ou en intentant une action devant tout tribunal compétent. L'acceptation par le MCC du droit d'assister en tant qu'observateur à l'arbitrage ne constitue pas un consentement à la compétence des tribunaux ou de tout autre organe d'une juridiction ou à la compétence d'un groupe spécial d'arbitrage.

## **17. Exigences relatives à la lutte contre la fraude et la corruption**

Le MCC exige que MCA-Niger et tous les autres bénéficiaires du financement du MCC, y compris les soumissionnaires, fournisseurs, entrepreneurs, Sous-consultants et Consultants dans le cadre de Contrats financés par le MCC, observent les règles les plus rigoureuses en matière d'éthique lors de la passation et de l'exécution de ces Contrats.

La Politique en matière de prévention et de détection de la fraude et de la corruption, et de lutte contre ces pratiques dans les opérations du MCC (Politique « Anti-fraude et Anti-corruption (AFC) du MCC ») s'applique à tous les Contrats et procédures de demande de propositions impliquant un Financement MCC. Ladite Politique est disponible sur le site web du MCC. La Politique AFC du MCC exige que les sociétés et organismes bénéficiant de fonds du MCC reconnaissent avoir connaissance de la Politique AFC du MCC et certifient au MCA-Niger avoir des engagements et procédures acceptables en place pour faire face aux risques de fraude et corruption.

## **18. Restrictions relatives à l'utilisation ou au Traitement des fonds octroyés en vertu du Financement de la MCC**

L'utilisation et le traitement des fonds du MCC en rapport avec le présent BC ne violent pas et ne pourront violer aucune des restrictions ou exigences spécifiées dans le Compact ni aucun autre

accord approprié ou Lettre de mise en œuvre, ou loi applicable ou politique du gouvernement des États-Unis. Aucun Financement du MCC ne pourra être utilisé à des fins militaires, pour une quelconque activité susceptible d'entraîner une perte significative d'emplois aux États-Unis ou une délocalisation substantielle d'activités industrielles à l'extérieur des États-Unis, pour soutenir une quelconque activité susceptible d'entraîner une situation de danger au niveau de l'environnement, de la santé ou de la sécurité, ou pour financer des avortements ou stérilisation forcée comme méthode de planification familiale. Le Financement du MCC ne sera pas assujéti au paiement ou à l'imposition de Taxes/d'Impôts, tel que prévu dans le Compact.

### **19. Dispositions diverses**

Le Fournisseur/Prestataire/Entrepreneur s'engage à se conformer aux exigences de MCA-Niger en matière de :

- Rapports et informations : accès aux rapports et informations, facilitation des audits et examens ;
- Conformité avec les lois contre la corruption et contre le blanchiment de fonds et le financement des activités terroristes et autres restrictions ;
- Conflit d'intérêts.

## **Annexe 3 : Attestation de Régularité Fiscale (ARF) et Coordonnées Bancaires**



## **Annexe 4 : Dispositions Complémentaires**

Les dispositions complémentaires du Bon de Commande sont disponibles sur le site web de la MCC : [Annexe aux Stipulations Générales | Millennium Challenge Corporation \(mcc.gov\)](#)

## **Annexe 5 : Spécifications Techniques et photos**

## **Annexe 6 : Bordereau de prix du Fournisseur**

## Annexe 7 : Modèle de Garantie de Bonne Exécution

[Nom de la banque et adresse de l'agence ou de la succursale qui délivre la Garantie]

Bénéficiaire : [Nom et Adresse du Maître d'ouvrage]

Date : \_\_\_\_\_

GARANTIE D'EXÉCUTION N° : \_\_\_\_\_

Nous avons été informés que [insérer le nom de la société] (ci-après dénommé « la société ») a conclu avec vous le Bon de Commande (Contrat) N° [insérer le numéro de référence du Bon de Commande (Contrat)] en date du [insérer la date] pour la fourniture de [insérer objet du Bon de Commande] (ci-dessous dénommé le « Bon de Commande (Contrat) »).

De plus, nous comprenons qu'une Garantie d'exécution est exigée en vertu du Bon de Commande (Contrat).

À la demande de la société, nous [nom de la banque] nous engageons par la présente, irrévocablement, à vous payer, à première demande écrite indiquant que la société ne respecte pas ses obligations en vertu du Bon de Commande (Contrat), sans que vous ayez besoin de prouver ou de justifier votre demande ou la somme qui y est indiquée, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de [insérer la somme en chiffres] ([insérer la somme en lettres]), ladite somme étant payable dans la monnaie dans laquelle le Prix du Bon de Commande (Contrat) est libellé.

Cette garantie expire au plus tard vingt-et-un (21) jours suivant la date de réception provisoire conformément aux termes du Bon de Commande (Contrat).

Toute demande de paiement en vertu de cette garantie doit parvenir à nos bureaux au plus tard à la date d'expiration.

**[La banque émettrice doit supprimer les mentions inutiles]** Nous confirmons que [nous sommes une institution financière autorisée légalement à fournir cette garantie dans le pays du Maître d'ouvrage] [OU] [nous sommes une institution financière située hors du pays du Maître d'ouvrage, mais nous avons une institution financière correspondante située dans le pays du Maître d'ouvrage qui assurera l'exécution de cette garantie. Le nom de notre banque correspondante et ses coordonnées sont les suivants : [indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique].

La présente garantie est régie par les Règles uniformes de la Chambre de commerce internationale relatives aux garanties sur demande, Publication CC no.758, Révision de 2010, mais l'exigence de déclaration justificative prévue à l'Article 15(a) est expressément exclue par les présentes sauf stipulations contraires susmentionnées.

---

[Signature(s)]

## **Annexe 8 : Lettre de Service Après-Vente (SAV)**